



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Trésor

DIRECTION GÉNÉRALE

SERVICE ECONOMIQUE REGIONAL DE TOKYO



ECHOS AGRO

JAPON-COREE DU SUD

N°32- Mars 2019

SOMMAIRE

- I- **Entrée en vigueur de l’APE UE-Japon: analyse des premiers effets**
 - Synthèse sur l’APE
 - Effets de l’APE sur les vins français et européens
 - Difficultés de mise en œuvre de l’APE
- II- **Focus Export :**
 - 1- Japon
 - 2- Corée du Sud
- III- **Retour sur l’édition 2019 du Foodex**
- IV- **Coopération franco-japonaise en matière d’enseignement agricole**
- V- **Actualités sanitaires Japon et Corée du Sud :**
 - Corée du Sud - Viande bovine de moins de 30 mois
 - Japon - Peste porcine classique
 - Japon - Viande bovine de plus de 30 mois
 - Agenda à venir

I- Entrée en vigueur de l'APE UE-Japon : analyse des premiers effets

➤ Synthèse sur l'APE : un accord de nouvelle génération, qui va au-delà des avancées tarifaires



L'Accord de Partenariat Économique (APE) UE-Japon, signé le 17 juillet à Tokyo par le président de la Commission européenne J.-C. Juncker, le président du Conseil européen D. Tusk et le Premier Ministre japonais S. Abe, est entré en vigueur le 1^{er} février 2019. Il couvre **36% du commerce mondial, 28% du PIB mondial** et **640 millions de personnes**. La Commission Européenne a évalué l'impact de l'accord à 0,8 point de PIB pour l'UE et à 0,6 point pour le Japon. Une augmentation de 34% des exportations bilatérales est attendue à long terme.

Cet accord prévoit une annulation des droits de douane pour 91% des importations japonaises en provenance de l'UE dès l'entrée en vigueur et 99% après 15 ans. En échange, l'UE libéralise 75% de ses importations en provenance du Japon dès l'entrée en vigueur et 100% après 15 ans. En plus des barrières tarifaires, ce démantèlement concerne aussi les barrières non tarifaires, notamment dans l'agroalimentaire.

Quelques exemples de démantèlement des barrières tarifaires (BT) dans l'agroalimentaire :

- **Vin et spiritueux** : libéralisation totale et immédiate, tarifs douaniers précédents de 182 yen / litre (1,4€/l) pour le champagne et 125 yen / litre (0,96€/l) pour les vins tranquilles.
- **Viande de bœuf** : réduction des droits de douane de 38,5% à 27,5% dès l'entrée en vigueur suivie d'une baisse progressive jusqu'à 9% sur 15 ans.
- **Viande de porc** : baisse de 9 % à 0% au terme de 10 ans.
- **Fromages et produits laitiers** : libéralisation complète des fromages à pâte dure comme le **Comté** ou le **Gruyère** en 10 ans et octroi d'un contingent à droits de douane réduits pour les fromages à pâte molle comme le **Brie** ou le **Camembert** (20 000 tonnes en 2019, 31 000 tonnes au terme de 15 ans avec droits de douane nuls). Les droits de douanes précédents atteignaient jusqu'à 40%. Le volume avant APE des importations japonaises est supérieur d'environ 30% à ce quota.

Quelques exemples de démantèlement des barrières non tarifaires (BNT) dans l'agroalimentaire :

- Autorisation par le Japon de 45 additifs alimentaires utilisés dans l'UE.
- **Règles sanitaires et phytosanitaires** : reconnaissance de l'entité UE, rationalisation des procédures d'approbation des exportations et d'agrément des établissements, abandon des audits systématiques a priori, reconnaissance du principe de régionalisation et de compartimentation. Une instance de dialogue est créée, pour traiter des problèmes SPS avec prise en compte des normes internationales.
- **Reconnaissance et protection de 44 indications géographiques (IG) françaises** dont 6 IG fromages et 28 IG vins (200 IG reconnues de l'UE reconnues en tout par le Japon) et une quarantaine d'IG japonaises.

➤ Effets de l’APE sur les vins français et européens : un intérêt accru déjà visible des importateurs pour les vins français et européens

EXPORTATIONS DE VIN AU JAPON EN MILLIONS D'EUROS



En février 2018 En février 2019

— Valeur France — Valeur Chili

EXPORTATIONS DE VIN AU JAPON EN MILLIONS DE LITRES



En février 2018 En février 2019

— Volume France
— Volume Chili

En comparant les mois de février 2018 et 2019, on constate une progression de la valeur des exportations françaises de vin de 30% et une régression de 25% de la valeur des exportations chiliennes de vin. En volume, l'écart entre les exportations françaises et chiliennes de vin s'est réduit en passant de 4.3 millions d'euros à 300 000€ (cf. graphiques ci-contre). Cette réduction est due à l'augmentation de 35% des volumes de vins français exportés au Japon, concomitante de la baisse de 30% des volumes de vins chiliens exportés vers ce pays.

La croissance en volume et en valeur des exportations françaises de vin, au détriment des vins chiliens, peut s'expliquer par l'entrée en vigueur de l'APE le 1^{er} février 2019. En effet, les droits de douanes fixés précédemment à 1€ le litre pour le vin tranquille et 1.5€ le litre pour le champagne ont été réduits à 0 dès l'entrée en vigueur de l'APE. L'effet de cette annulation tarifaire semble avoir principalement affecté les exportations de vente de vins positionnés en milieu de gamme car la croissance française des exportations de vin en volume a été sensiblement supérieure à celle en valeur. Les vins chiliens étant majoritairement positionnés sur ce même segment, l'annulation tarifaire les a directement touchés dès le premier mois d'application.

Pour le groupe Castel, les ventes de vins européens - français en particulier - ont ainsi progressé durant la première semaine de février dans 10 petits et moyens magasins par rapport à la même période en 2018. Ce faisant, ils ont gagné des parts de marché sur les vins chiliens : les ventes de vins français ont ainsi augmenté de 5% et celles des vins chiliens ont baissé de 10%. Toujours d'après le professionnel, sa marque Vieux Papes a pour la première fois dépassé les vins chiliens vendus dans les mêmes enseignes japonaises. S'il faut se réjouir de ces premiers chiffres très positifs, il faudra toutefois attendre encore quelques mois pour conforter le cas échéant cette progression avec une analyse plus fine.

1,000 yen, %	Sales Total	VPY	Vertical composition ratio	VPY	Average Price	VPY
Still Wine all	132,343	124	100.0	0.0	661	11
France	32,441	156	24.5	4.9	969	-151
0 ~ 599	1,827	571	1.4	1.1	501	
600 ~ 999	16,733	210	12.6	5.2	835	
1000 ~	13,881	111	10.5	-1.3	1,416	
Italy	17,307	199	13.1	4.9	732	-85
0 ~ 599	6,387	228	4.8	2.2	507	
600 ~ 999	6,502	259	4.9	2.6	806	
1000 ~	4,418	130	3.3	0.1	1,479	
Spain	10,067	149	7.6	1.3	542	9
0 ~ 599	6,029	175	4.6	1.3	418	
600 ~ 999	1,936	161	1.5	0.3	802	
1000 ~	2,102	100	1.6	-0.4	1,230	
Chile	47,828	96	36.1	-10.5	525	-3
0 ~ 599	35,356	93	26.7	-9.0	448	
600 ~ 999	5,509	118	4.2	-0.2	814	
1000 ~	6,963	100	5.3	-1.3	1,325	
Others	24,701	121	18.7	-0.6	739	1
0 ~ 599	7,294	116	5.5	-0.4	509	
600 ~ 999	12,953	127	9.8	0.2	820	
1000 ~	4,453	112	3.4	-0.4	1,344	

RESULTATS FOURNIS PAR LE GROUPE CASTEL SUR 10 PETITS ET MOYENS MAGASINS

montrent les prix moyens des vins tranquilles par pays et la variation par rapport à la première semaine du mois de février 2018. On observe que le prix moyen des vins français est de 969 yen (7.75€), en baisse de 151 yen (1.21€) par rapport à la première semaine du mois de février 2018.

La première colonne du tableau ci-contre affiche les ventes de vins tranquilles en milliers de yen sur la première semaine de février. On constate donc des ventes totales s'élevant à 132 343 000 yen soit 1 060 000€. La troisième colonne donne la composition en pourcentages des ventes totales et la quatrième montre la variation par rapport à la première semaine de février 2018. Ainsi, les ventes de vins tranquilles français représentent 24.5% des ventes totales de vins tranquilles effectuées par les 10 magasins d'achats rapides soit une augmentation de 4.9% par rapport à l'année précédente. Les vins chiliens ont représenté 36.1% des ventes totales de vins tranquilles, en recul de 10.5% par rapport à la première semaine du mois de février 2018. Enfin, les deux dernières colonnes

➤ Difficultés de mise en œuvre de l’APE : des quotas annuels attribués par loterie et des formalités pour prouver l’origine européenne encore mal stabilisées, en discussion entre l’UE et le Japon

Plusieurs difficultés de mise en œuvre ont été constatées et relayées auprès de la délégation de l’UE à Tokyo, des autorités agricoles et économiques françaises et de la représentation permanente de la France à Bruxelles, et font l’objet d’un suivi régulier :

1) L’allocation des TRQ :

Pour certains produits sensibles, dont la production nationale est protégée par le Japon, le démantèlement des droits de douane est attribué dans le cadre d’un quota, ou tariff rate quota (TRQ). C’est le cas notamment des produits laitiers et des produits de boulangerie.

Pour pouvoir prétendre aux baisses de droits de douane attribuées dans le cadre d’un TRQ, les importateurs intéressés devaient d’abord s’inscrire sur le site du ministère japonais chargé de l’agriculture (MAFF), la période d’inscription ayant fait l’objet de critiques car à la fois très courte et concentrée sur la période des fêtes de fin d’année. A noter par ailleurs que les informations relatives à l’attribution des TRQ ont été publiées sur le site du MAFF uniquement en japonais, et sans communication proactive à l’adresse des intéressés.

Le système choisi par les autorités japonaises pour attribuer ces TRQ aux importateurs s’étant préalablement inscrits comme candidats, le tirage au sort, est questionné. En effet, s’il a permis d’ouvrir le système à tous les opérateurs sans distinction aucune, il a du fait du tirage au sort écarté parfois certains grands importateurs, comme ce fut le cas d’AEON lors du premier tirage au sort. Par ailleurs, il a été constaté des candidatures d’opportunisme, comme des sociétés totalement étrangères à l’agroalimentaire, ou certains importateurs ayant demandé à toutes leurs filiales de candidater pour multiplier leurs chances de bénéficier des TRQ.

2) La preuve de l’origine préférentielle :

Pour bénéficier du démantèlement des droits de douane prévu dans le cadre de l’APE, il est nécessaire de prouver l’origine UE des produits exportés, les modalités de preuve étant précisées par le 3 de l’APE, et notamment l’article 16. Les douaniers japonais exigent toutefois des documents supplémentaires, et notamment un "attachement" dans lequel les exportateurs se voient contraints de renseigner le pays d’origine pour chacun des ingrédients entrant dans la composition des produits finis, additifs compris, ainsi que le procédé de fabrication. Pour exemple, pour un fromage, les douaniers exigent parfois de connaître l’identité et les coordonnées de tous les élevages ayant fourni du lait utilisé pour la fabrication de ce fromage. Ces renseignements étant lourdes ou impossibles à recueillir et sans intérêt, quelques importateurs ont préféré renoncer aux bénéfices tarifaires encore modestes sur les produits laitiers de l’APE et importer sans en bénéficier.

Une première discussion entre la DGTaxud de l’UE en déplacement à Tokyo, et les douanes japonaises, a permis de revenir aux termes de l’accord et a donné lieu à une clarification mise en ligne le 14 mars en japonais et en anglais sur le site Internet des douanes japonaises (<http://www.customs.go.jp/roo/english/text/eu-3-16e.htm>).

Malgré cette clarification, il semblerait que les importateurs se voient encore exiger des documents détaillant l’origine de tous les ingrédients, avec la mise en ligne de documents laissant apparaître des ambiguïtés dans

leur version japonaise (guide de bonnes pratiques distribué à l'ensemble des bureaux de douane et n'ayant pas pris en compte la clarification du 14 mars).

Les services agricoles de l'Ambassade de France à Tokyo ainsi que la délégation européenne continuent d'être vigilants et en alerte sur toutes les difficultés exposées par les professionnels.

II- Focus Export : les produits français en progression sur les marchés japonais et coréen

1- Japon : les vins, le fromage et le beurre en progrès.

➤ Tous produits

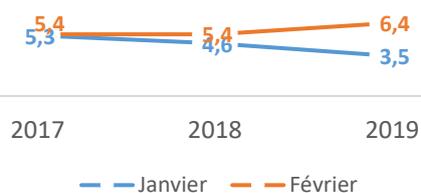
Exportations agroalimentaires françaises au Japon (en M€, CAF)	2016	2017	2018
Vin de raisin	655	740	790
Spiritueux	84	79	85
Fromage	53	61	71
Porc	52	60	57
Préparations à base de cacao	30	36	33
Beurre	4	5	7

La valeur des exportations agroalimentaires françaises au Japon a progressé de 1.6 milliard d'euros en 2016 à 1.8 milliard d'euros en 2018. Cette croissance est portée par la forte progression depuis 2016 des exportations de vins (+21%) et des exportations de fromage (+33%). En effet, la croissance des exportations de ces deux catégories a représenté près de 160 millions d'euros. Les exportations françaises de beurre connaissent aussi une belle dynamique puisque les exportateurs français exportent désormais 75% de valeur en plus qu'en 2016. Cette progression s'explique notamment par l'accroissement de la consommation japonaise de beurre depuis 2016 ainsi qu'à l'image de qualité associée aux produits français. L'évolution des ventes de vin et de fromage, constante sur 3 ans contrastent avec celles des spiritueux, de la viande de porc et des préparations à base de cacao, qui oscillent d'une année à l'autre. Par exemple, après une baisse de valeur de 6% en 2017, les exportations de spiritueux en 2018 ont finalement atteint les 85 millions d'euros soit 1 million d'euros de plus qu'en 2016.

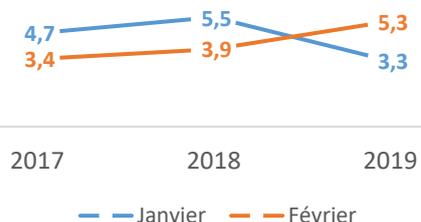
Avec l'entrée en vigueur de l'APE le 1^{er} février 2019, il est attendu une hausse des exportations agroalimentaires plus soutenue que les années précédentes.

Pour le moment, la valeur des exportations françaises de fromages au Japon a augmenté de 35% en comparant février 2019 à février 2018. En revanche, la valeur des exportations françaises de fromage en janvier 2019 a été 40% moins élevée qu'en 2018. Cette forte baisse du mois de janvier peut s'expliquer par la volonté des importateurs et distributeurs japonais d'écouler leurs stocks aux mois de décembre et de janvier afin de préparer l'entrée en vigueur de l'APE. Les résultats du mois de février traduirait donc peut-être le besoin des importateurs et distributeurs de reconstituer des stocks. Les chiffres des mois de mars et d'avril permettront de déterminer avec plus de recul les effets de l'APE sur la croissance de nos exportations. Le phénomène d'écoulement des stocks semble être aussi visible pour la viande porcine française exportée au Japon. En effet, la valeur des exportations françaises de viande de porc au Japon a augmenté de 20% en comparant février 2019 à février 2018 alors que les exportations en janvier 2019 ont été 20% moins

EXPORTATIONS FRANÇAISES DE VIANDE PORCINE AU JAPON EN €



EXPORTATIONS FRANÇAISES DE FROMAGES AU JAPON (EN M€)



élevées qu'en 2018. De même que pour le fromage il faudra attendre fin avril pour tirer de meilleures conclusions sur les effets de l'APE.

➤ **Viande bovine : en attente de la levée de la barrière des 30 mois**

Le Japon a importé près de 3 milliards d'euros de viande bovine en 2018, soit 30 % de plus qu'en 2016. Ce marché, pour le moment largement dominé par l'Australie et les Etats-Unis, représente des gains potentiels importants pour les exportateurs français car ils exportent pour le moment moins de 2 millions d'euros. Jusqu'à présent, deux obstacles limitaient la pénétration du marché par les produits français : l'un était tarifaire avec des droits de douanes à 38,5% et l'autre, non tarifaire, interdisait l'exportation de viande bovine de plus de 30 mois. Grâce à l'APE, le premier obstacle est progressivement levé avec des droits de douanes à 27,5% dès 2019. Sachant que l'entrée en vigueur de l'accord transpacifique (TPP-11), avec des baisses de droits de douanes similaires à l'APE, a grandement bénéficié à l'Australie et aux autres pays signataires, au détriment des Etats-Unis, il est raisonnable d'espérer des résultats positifs découlant de l'entrée en vigueur de l'APE le 1^{er} février 2019. L'obstacle de la barrière des 30 est lui en passe d'être levé pour la France, et l'issue espérée des négociations avec le Japon est la fin de l'année 2019.

Les importations japonaises de viande bovine

Le marché de la viande bovine au Japon est dominé par l'Australie et les Etats-Unis qui ont exporté à eux seuls 2,7 milliards d'euros de viande bovine soit 90% des importations totales de viande bovine du Japon.

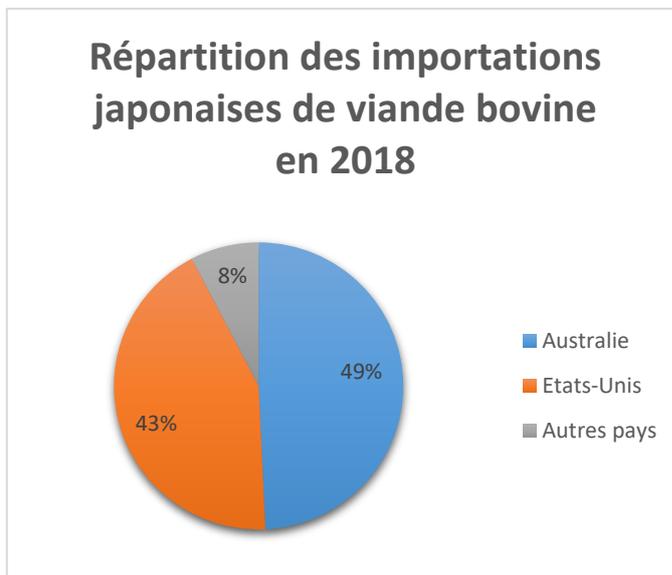
Les pays de l'UE sont loin, leurs exportations vers le Japon en 2018 n'atteignent pas 5 millions d'euros. De plus, les pays de l'UE à l'exception de l'Italie, ne s'inscrivent pas dans une dynamique de croissance. En effet, la Pologne, la France, les Pays-Bas, l'Irlande et le Danemark ont moins exporté en 2018 qu'en 2017. Cette baisse des exportations de l'UE peut s'expliquer par une consommation accrue de viande plus accessible venant de l'Australie et des Etats-Unis notamment. Les viandes européennes sont deux à trois fois plus chères que les viandes américaines ou australiennes.

A cela s'ajoutent des coûts de fret supérieurs en raison des volumes bien moins importants exportés par les pays de l'UE. Par exemple, en 2018, un kg de viande congelée en provenance des Etats-Unis coûtait à l'export 3.5€ pour un importateur japonais (CAF) alors qu'un kg de viande bovine française valait 11€.

L'exception des pays exportateurs de l'UE, l'Italie, doit son succès à des exportations de viande bovine très ciblées puisqu'il s'agit principalement des morceaux de carcasse frais et de morceaux congelés d'échine de bœuf. Ces deux catégories ont permis à l'Italie de multiplier par 11 la valeur de ses exportations de viande bovine entre 2016 et 2018. En effet, les exportateurs italiens ne vendaient quasiment pas de morceaux de carcasse frais en 2016 alors qu'en 2018 ils en ont exporté 10 tonnes pour une valeur de 300 000€. De même, les exportateurs italiens sont passés entre 2016 et 2018 de quelques milliers d'euros d'exportations de morceaux congelés d'échine de bœuf à plus de 100 000€.

Au contraire de l'Italie, les exportations françaises sont en forte baisse. Celle-ci est causée avant tout par la contre-performance des exportations de viande congelée désossée autre que le filet, l'épaule et la poitrine qui sont passées de 300 000€ en 2017 à 0€ en 2018. Néanmoins, une niche semble en développement avec la croissance des exportations françaises de morceaux frais de poitrine de bœuf car elles sont passées de 0€ à 50 000€ entre 2017 et 2018. Cette catégorie pourrait permettre, à la manière de l'Italie, de redynamiser nos exportations de viande bovine dans le futur en attendant la levée de la barrière des 30 mois.

Au vu des faibles montants cités, on comprend que ce marché n'est pas établi. Seule la levée de la barrière des 30 mois permettra aux pays exportateurs européens de se positionner dans la durée sur des segments sur



lesquels ils sont compétitifs, soit sur le prix soit sur la qualité. En effet, la viande bovine française se positionnerait favorablement sur un segment premium (viande de races bouchères comme le Charolais, Aubrac, Blonde d'Aquitaine...) faiblement exploité par la production intérieure de viande de Wagyu dont le prix est très élevé (viande très grasse), et pourrait bénéficier du réseau puissant des cuisiniers spécialisés en gastronomie française.

Importations japonaises de viande bovine en € (plus grands exportateurs classés par ordre décroissant de la valeur exportée en 2018)	2016	2017	2018
Total importations	2 208 000 000	2 682 000 000	2 944 000 000
Australie	1 201 000 000	1 334 000 000	1 450 000 000
Etats-Unis	841 000 000	1 154 000 000	1 269 000 000
Nouvelle-Zélande	86 000 000	86 000 000	87 000 000
Canada	43 000 000	61 000 000	78 000 000
Mexique	4 000 000	5 000 000	7 000 000
Pologne	500 000	2 200 000	1 500 000
France	1 700 000	1 400 000	1 000 000
Italie	70 000	500 000	800 000
Pays-Bas	1 500 000	1 000 000	500 000
Irlande	500 000	600 000	300 000
Danemark	1 500	200 000	80 00

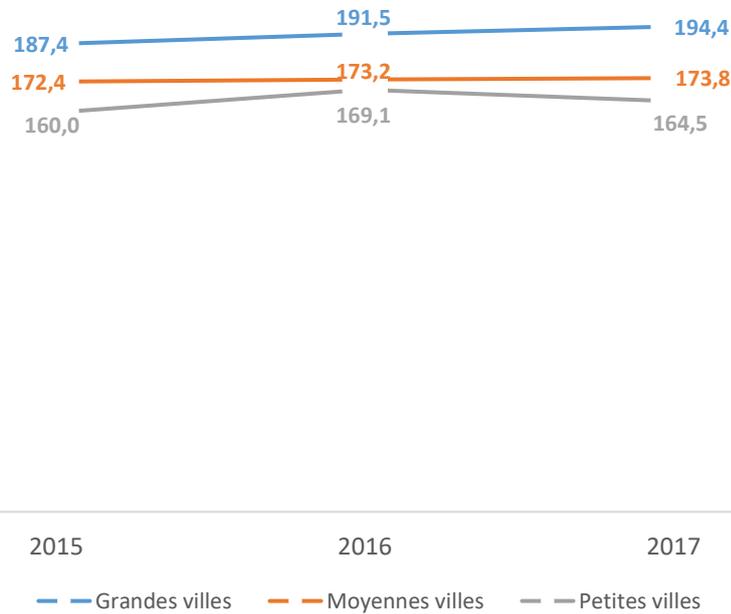
Consommation de viande bovine au Japon : les effets de l'occidentalisation du régime, accentués dans les zones les plus urbaines

La consommation japonaise de viande bovine croît depuis 2015 dans les grandes villes comme dans les petites et moyennes villes. Une constante se dégage quant à la consommation de viande bovine par les ménages de plus de deux personnes dans ces trois types de villes différentes : les ménages ont tous dépensé plus d'argent en 2017 qu'en 2015 pour consommer de la viande bovine et ce avant tout parce que la consommation en kg a augmenté. Néanmoins, si cette augmentation de la dépense a été de 4% dans les grandes villes, 3% dans les petites villes et d'1% dans les moyennes villes, la croissance de la consommation en kg a été de 5% pour les grandes villes, 5% pour les moyennes villes et 2% pour les petites villes. Cette disparité entre augmentation de la dépense et de la consommation en kg pour les moyennes villes s'explique par une baisse du prix au kg de 4% entre 2015 et 2017.

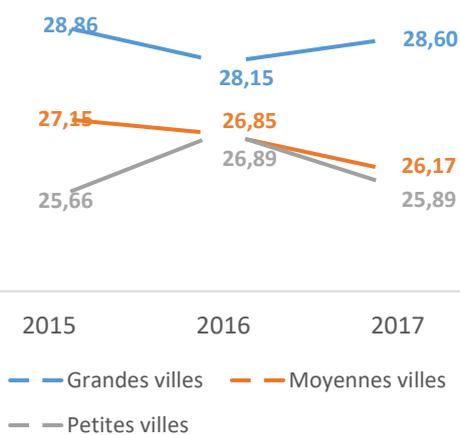
Plus étonnant, la hausse des prix dans les grandes villes entre 2016 et 2017 n'a pas engendré une baisse de la consommation. Les habitants ont préféré dépenser 3€ de plus afin de maintenir leur consommation. De ce fait, le marché de la viande bovine est une réelle opportunité car la consommation est moins affectée par les variations de prix défavorables. En revanche, la hausse de la consommation dans les petites et moyennes villes concomitante à une baisse des prix illustre une consommation de viande de basse qualité, généralement fortement influencée par les variations de prix.

L'augmentation de la consommation de viande de bœuf est certainement liée à l'occidentalisation du régime alimentaire qui s'affirme (la consommation de pain a dépassé la consommation de riz), notamment dans les zones urbaines où l'offre de restauration occidentale est très développée et l'offre de produits diversifiée. A contrario, la consommation moins élevée de viande bovine dans les petites et moyennes villes peut s'expliquer par un mode de consommation plus traditionnel demeurant encore largement fondé sur du riz, des œufs et du poisson au contraire des grandes villes qui adoptent un régime influencé par les produits occidentaux. Il est important de signaler qu'au contraire des occidentaux, les Japonais consomment traditionnellement des abats et notamment des langues de bœuf.

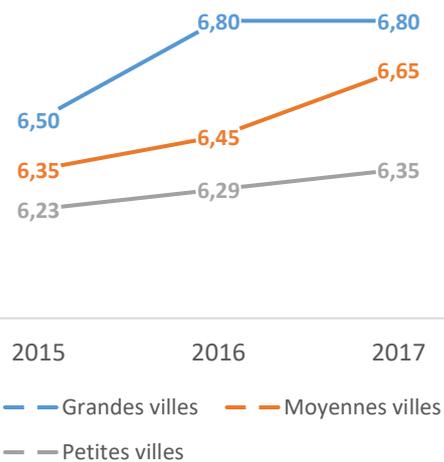
DÉPENSES ANNUELLES EN € DES FOYERS DE PLUS DE DEUX PERSONNES POUR LA VIANDE BOVINE



EVOLUTION DU PRIX AU KG EN € DE LA VIANDE BOVINE CONSOMMÉE AU JAPON DANS LES FOYERS DE PLUS DE DEUX PERSONNES



CONSOMMATION ANNUELLE EN KG DE VIANDE BOVINE DANS LES FOYERS DE PLUS DE DEUX PERSONNES AU JAPON

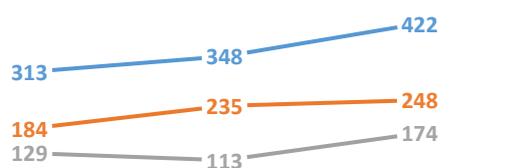


A titre de comparaison, la consommation annuelle de viande bovine pour un ménage de plus de 2 personnes en France est de 46kg.

Les effets du TPP-11 et de l'APE sur le marché de la viande bovine au Japon : les US se font distancer par l'Australie bénéficiaire du TPP-11

Le traité de partenariat transpacifique (TPP) a été signé en février 2016 entre l'Australie, Brunei, le Canada, le Chili, le Japon, la Malaisie, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, le Pérou, Singapour, les Etats-Unis et le Vietnam. Fin janvier 2017, le nouveau président des Etats-Unis a toutefois désengagé son pays du traité. A la suite de ce retrait, les 11 pays restants, qui représentent 15% du commerce mondial, ont repris les négociations dans le cadre de l'Accord global et progressif de Partenariat transpacifique, plus connu sous le nom de TPP-11. Cet accord reprend en grande partie les mesures établies dans le cadre du TPP initial, comme la suppression des droits de douane sur plus de 18 000 produits, le partage d'informations entre les pays sur les entreprises nationales, ou encore la protection des données. Quelques chapitres ont toutefois été suspendus à l'instar de celui sur les produits pharmaceutiques, ou bien révisés comme celui sur les possibilités de poursuites judiciaires à l'encontre d'un Etat par une entreprise à propos d'autorisations d'investissements notamment dans les secteurs minier et gazier. Le TPP-11 a finalement été ratifié successivement entre juin et novembre 2018 par le Mexique, le Japon, Singapour, la Nouvelle-Zélande, le Canada, l'Australie et le Vietnam. Il est entré en vigueur le 30 décembre 2018 pour les 6 premiers signataires et mi-janvier pour le Vietnam.

EVOLUTION DES IMPORTATIONS DE VIANDE BOVINE AU JAPON EN MILLIONS D'EUROS



Janvier/Février 2017 Janvier/Février 2018 Janvier/Février 2019

- Valeur des importations totales de viande bovine
- Valeur des importations de viande bovine fraîche
- Valeur des importations de viande bovine congelée

La valeur des importations japonaises de viande bovine a crû de 21% en comparant les mois de janvier et février 2019 avec ceux de 2018. Cette forte croissance est à mettre en relation avec l'entrée en vigueur le 30 décembre 2018 du TPP-11. En effet, dans le cadre de ce traité, les droits de douane japonais sur la viande bovine congelée ont été abaissés dès janvier de 38,5% à 27,5%. Le graphique ci-contre semble confirmer que cette réduction soit la cause de la hausse des exportations de viande bovine puisque c'est avant tout les exportations de viande bovine congelée qui ont augmenté (+55%) par rapport aux exportations de viande bovine fraîche (+6%). Par exemple, la valeur des exportations de viande bovine congelée du Canada a été multipliée par 3 si l'on compare les mois de janvier et février 2018 avec ceux de 2019. Pour le Mexique, elle a été multipliée par 2. La forte baisse entre 2017 et 2018 pour les Etats-Unis s'explique par la mise en application de la clause de sauvegarde sur la viande bovine congelée par le Japon entre août 2017 et

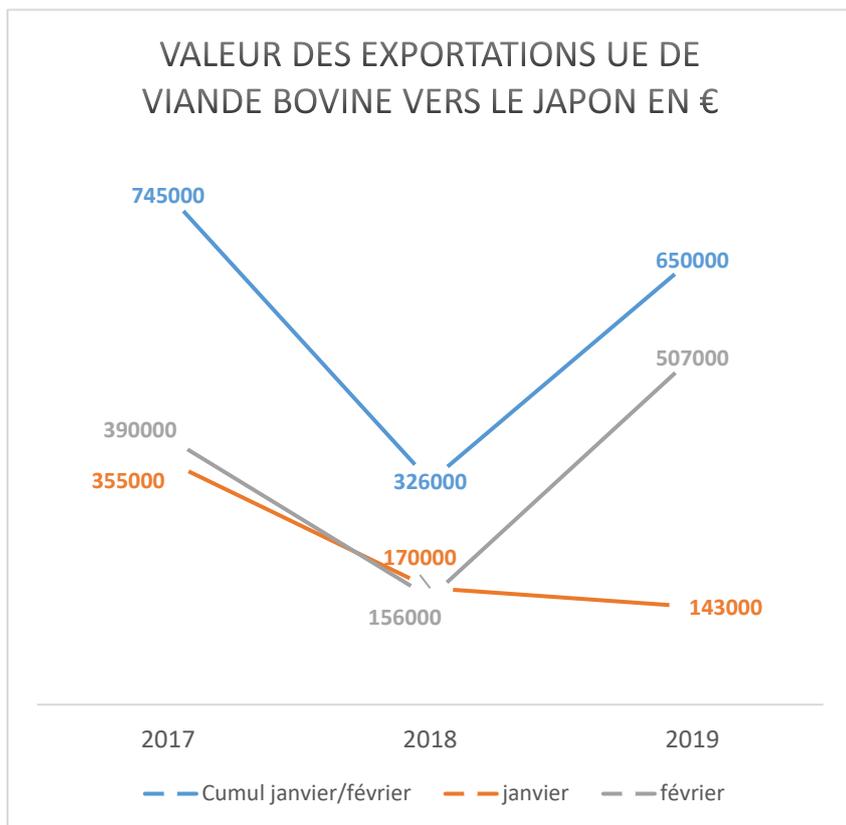
Exportations de viande bovine congelée au Japon en millions d'euros



Graphique montrant l'accroissement de l'écart entre les pays signataires du TPP-11 et les Etats-Unis à propos de la viande bovine congelée.

mars 2018. Cette clause a eu pour effet de rehausser les droits de douane de 38,5% à 50% pour les pays qui n'étaient pas couverts par un accord, en l'occurrence les Etats-Unis, la Nouvelle-Zélande, le Canada et aussi des pays de l'UE comme la France, alors que l'Australie, en raison d'un accord bilatéral de libre-échange a pu continuer de bénéficier de droits réduits. Les parts de marchés gagnées par l'Australie durant cette période et l'avantage tarifaire conféré par le TPP-11 ont solidement porté l'Australie en tête des exportateurs de viande bovine au Japon.

Le Président des Etats-Unis cherche désormais à contrer cette montée en puissance des pays signataires de l'accord en entamant des négociations bilatérales avec le Japon (Trade Agreement on Goods -TAG) dès la fin des négociations commerciales avec la Chine. Il a particulièrement insisté sous la pression des milieux agricoles lors d'une déclaration fin mars, sur la nécessité d'abaisser les droits de douane sur l'ensemble des produits agricoles et notamment la viande porc et de bœuf en provenance de son pays, et au-delà des concessions accordées dans l'APE et le TPP (demandes auxquelles les Japonais tenteront de résister).



La progression des pays signataires du TPP-11 laisse espérer des résultats similaires pour les pays membres de l'UE bénéficiaires de l'APE. Les débuts de l'APE semblent prometteurs puisque la valeur des exportations UE de viande bovine au mois de février 2019 a été 3 fois plus importante qu'au mois de février 2018. La possibilité d'un écoulement des stocks, qui a pu être constatée pour le fromage ou la viande de porc, semble moins envisageable dans la mesure où les stocks de viande bovine restent faibles. D'autant plus que la baisse du mois de janvier 2019 par rapport au mois de janvier 2018 n'est pas conséquente (-15%). Ce résultat du mois de février est en grande partie due aux exportations polonaises de parties désossées de l'épaule du bœuf qui ont atteint 350 000€. La viande irlandaise, la viande française et la viande italienne viennent compléter les exportations polonaises.

Codes douaniers	Produits	Avant l'APE	Après l'APE
0201.10-000 0201.20-000	Carcasses et pièces de bœuf non désossées fraîches	38,5%	27,5% la première année, suivi d'une baisse progressive à 9% sur 15 ans.
0201.30-010 0201.30-030 0201.30-090	Autres pièces de bœuf sans os (poitrine, plat...) fraîches	38.5%	27,5% la première année, suivi d'une baisse progressive à 9% sur 15 ans
0202.10-000 0202.20-000	Carcasses et pièces de bœuf non désossées congelées	38.5%	27,5% la première année, suivi d'une baisse progressive à 9% sur 15 ans
0202.30-010 0202.30-090	Autres pièces de bœuf sans os (Longe, plat...) congelées	38.5%	27,5% la première année, suivi d'une baisse progressive à 9% sur 15 ans
0206.10-020	Joue de bœuf	50%	39% la première année, suivi d'une baisse progressive à 9% sur 15 ans.
0206.10-011	Langue de bœuf	12.8%	0% au terme de 10 ans

➤ Le marché de la viande de Wagyu : une offensive sur les marchés export soutenue par la reconnaissance des IG

Ces cinq dernières années, la valeur des exportations de viande de Wagyu a augmenté de plus de 200%. Cette viande reconnue pour sa tendreté provient d'un cheptel composé de quatre sortes de bovins : kuroge washu (bovins à robe noire), akage washu (bovins à robe rouge), nihon tankaku washu (bovins à petites cornes) et mukaku washu (bovins sans cornes). Les kuroge washu représentent 95% du cheptel, dont le bœuf de Kobe. Les animaux suivent un régime bien particulier afin d'assurer le persillage intramusculaire recherché par les japonais : herbe, riz entier et surtout paille de riz. Certains éleveurs recouvrent même leurs vaches de manteaux pendant l'hiver, coupent leur eau avec de la bière et leur font parfois écouter de la musique classique. La lignée est strictement surveillée, ce qui permet de remonter pour chaque animal à ces grands-parents au moins.



Après la libéralisation des règles d'importation au Japon de la viande de bœuf originaire de pays tiers, venant concurrencer la viande produite sur son propre territoire, le ministère japonais chargé de l'agriculture a décidé d'axer le développement d'une filière bovine de très haute qualité. Ils aident par ailleurs les producteurs à exporter en finançant des événements présentant la viande de 30 mois de Wagyu dans des villes comme Paris ou New-York, ce qui a des répercussions indirectes positives sur le marché

national. Cette aide reste nécessaire car pour l'instant seule la viande de Kobe est vraiment reconnue par les consommateurs, japonais comme étrangers, la viande de bœuf de Matsusaka ou d'Omi étant réservée aux consommateurs avertis.

L'accent mis sur le suivi médical et alimentaire des vaches de Wagyu permet de rassurer les consommateurs japonais et de limiter les effets sur la filière de la baisse de la consommation de bœuf au Japon depuis les années 2000 en raison des craintes liées à la maladie de la vache folle. Néanmoins, cette viande qui au départ était destinée aux consommateurs japonais s'est tournée vers l'export pour assurer des débouchés. En 2018, avec un prix moyen de 110€ le kilo, le Japon a exporté 43 tonnes de viande de Wagyu - deux fois plus qu'en 2017-, soit 4 730 000€. Si actuellement la viande de Wagyu ne représente que 2% de la valeur des exportations de viande bovine du Japon, cette part devrait augmenter dans les prochaines années en raison de l'engouement suscité à l'étranger, et notamment en Europe. La production augmentant lentement et la viande étant mise aux enchères, les prix devraient encore grimper.

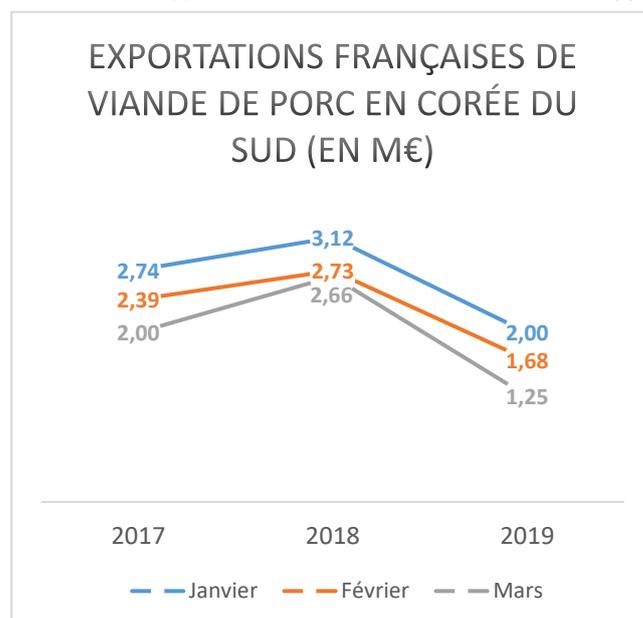
<https://www.japantimes.co.jp/news/2019/02/05/business/takayama-looks-conquer-world-wagyu-exports/>

2- Corée du Sud : les vins et le beurre en progrès, un mauvais premier trimestre pour la viande de porc

Exportations agroalimentaires françaises en Corée du Sud (en M€)	2016	2017	2018
Vin de raisin	51,30	58,15	67,30
Porc	23,76	25,70	28,80
Fromage	27,10	23,98	25,26
Beurre	5,88	8,82	16,52
Spiritueux	7,12	6,10	7,26
Lait infantile	4,30	5,93	7,14
Charcuterie	0,19	0,94	0,39

La valeur des exportations agroalimentaires françaises en Corée du Sud a progressé de 400 millions d'euros en 2017 à 440 millions d'euros en 2018. Cette croissance est portée par la forte progression des exportations de vins depuis 2017 (+15%) ainsi que la croissance des exportations de viande de porc (+20%) et de beurre (+100%). En effet, la hausse des exportations de ces trois catégories représente un peu plus de 30 millions d'euros. Ces évolutions contrastent avec celles du fromage et des spiritueux. Ainsi, la valeur 2018 des exportations de fromages est 7% inférieure à celle de 2016, même si leur niveau a progressé de 9% depuis 2017 et les exportations de spiritueux stagnent voire régressent comme en 2017 (-15%). Le marché du lait infantile semble prometteur pour les exportateurs français, qui exportent désormais 75% de valeur en plus qu'en 2016 même si les exigences coréennes en matière bactériologique sont très élevées.

La bonne dynamique des exportations françaises de porc semble mise à mal en ce premier trimestre 2019 car la valeur des exportations du mois de janvier 2019 a baissé de 30% par rapport à janvier 2018 et les mois de février et mars 2019 n'ont pas non plus été meilleurs qu'en 2018 puisqu'ils ont subi une baisse de 40% en février et de 50% en mars. La valeur cumulée du début d'année 2019 est donc en baisse avec une valeur inférieure de 40% par rapport à 2018. Cette baisse peut s'expliquer par l'expansion de la peste porcine africaine qui affecte l'image de la viande porcine française même si la France est toujours officiellement indemne. Les pays comme le Danemark, la Belgique et les Pays-Bas ont aussi des exportations en forte baisse (entre -40 et -80%) par rapport à début 2018. Pour la Belgique, la raison est à rechercher du côté sanitaire, la Corée du Sud ayant suspendu toutes les importations de viande de porc depuis ce pays suite à l'apparition en septembre de la peste porcine africaine sur son territoire. L'Espagne et l'Irlande en revanche affichent des exportations en hausse de 20% et 32% respectivement. L'Allemagne, deuxième plus gros exportateur de viande porcine derrière les Etats-Unis, résiste à la peste porcine africaine mais a tout de même des exportations en recul de 7% par rapport à février 2018. L'embargo auquel sont soumis les pays touchés par la peste porcine africaine de la part des pays les plus protectionnistes comme la Corée du Sud et le Japon, l'image négative pour les pays frontaliers comme la France, et la diminution du cheptel mondial entraînent une hausse des cours du porc. De ce fait, d'autres grands exportateurs de viande porcine non atteints par la peste porcine africaine ont eu des exportations en diminution par rapport à début 2018. Par exemple, les Etats-Unis et le Mexique ont subi des baisses de 10% et 30%. Il semblerait que la consommation de porc bascule sur une consommation de viande de volaille. Ainsi, le Brésil a exporté 40% de viande de volaille de plus qu'en février 2018.



III- Retour sur l'édition 2019 du Foodex : l'APE suscite l'intérêt des importateurs pour les produits européens



Le salon du Foodex 2019, plus grand salon agroalimentaire d'Asie qui s'adresse aux professionnels, s'est tenu comme chaque année à Tokyo en mars, du mardi 5 au vendredi 8. Il a accueilli 80 000 visiteurs soit 10% de plus que l'édition 2018. La période était cette année particulièrement propice puisque l'APE UE-Japon venait tout juste d'entrer en vigueur. De ce fait, le pavillon de l'UE, qui servait de vitrine pour les produits de l'UE, a été largement fréquenté par de potentiels importateurs japonais. Des animations étaient proposées les après-midis avec des chefs des différents Etats membres de l'UE pour montrer aux Japonais comment utiliser des produits européens dans des recettes japonaises. Il était aussi possible de déguster de l'huile d'olive grecque, du fromage français, du jambon espagnol et d'autres produits de l'UE. Ces animations étaient aussi l'occasion de diffuser des messages sur le haut niveau de sécurité sanitaire des aliments européens grâce à un corpus de règles strict, ainsi que sur la mise en valeur des richesses des territoires grâce aux indications géographiques (IG).

Le pavillon français était parmi les plus imposants, composé en grande partie d'exposants du secteur des vins et spiritueux (40 entreprises sur les 66 représentées). Sa position à l'entrée du hall obligeait les visiteurs à passer à proximité. Les nombreuses animations proposées par Business France ont séduit les japonais qui ont pu déguster du vin et des produits français lors de thématiques, comme par exemple "Guess from where" où il fallait déterminer d'où venait le vin dégusté, ou encore le petit-déjeuner à la française préparé par la chef Masaio Maki. Les Japonais ont été sensibilisés à l'attachement des produits à un territoire, mis en valeur par le système des IG. Ils devaient pouvoir, à la fin de l'animation, associer chaque produit à un territoire.

Les plus grands pavillons étaient ceux de la Chine, de l'Espagne et de l'Italie. Leur position centrale dans les halls leur a permis d'enregistrer une fréquentation plus importante que celle des autres pavillons. Le pavillon Espagnol a en particulier été remarqué, tant pour sa taille – deux fois plus imposante que celle du pavillon français – que par sa situation centrale.

IV- Coopération franco-japonaise en matière d'enseignement agricole : des projets pour rapprocher les jeunes qui se destinent aux métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire



Alumni et professeurs émérites de l'université de Chuo avec Sabine Hofferer, conseillère agricole à l'ambassade de France après sa présentation de l'agriculture française.



Réunion du pôle agroalimentaire avec des membres du ministère de l'agriculture japonais pour coordonner le lancement du partenariat entre les lycées agricoles français et japonais.

L'ambassade de France à Tokyo a été sollicitée par l'université de Chuo lors de l'assemblée générale de l'association des alumni pour présenter l'agriculture française, ses richesses, la qualité des pratiques et des produits. La centaine d'invités a montré un réel intérêt pour la diversité des systèmes et régions agricoles françaises.

Initiée en 2017 par l'accueil en France d'enseignants de lycées agricoles japonais, la coopération franco-japonaise en matière d'enseignement agricole s'est poursuivie en 2018 par l'accueil au Japon d'enseignants de lycées agricoles français. Des projets croisés Japon-France étaient discutés lors de la réunion ci-contre, comme par exemple l'échange de pratiques sur la culture et l'utilisation du sarrasin (utilisé pour les nouilles de soba au Japon, pour la conception des galettes en France). Une feuille de route est en cours de finalisation et les premiers projets devraient démarrer à l'automne 2019, l'agroécologie et des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement en sont le thème principal.

V- Actualités sanitaires Japon et Corée du Sud

➤ Corée du Sud - Viande bovine moins de 30 mois : une ouverture à l'horizon 2019 ?

Le processus d'examen par les députés de l'Assemblée nationale sud-coréenne s'est achevé fin mars pour les demandes d'ouverture de marché de la viande bovine de moins de 30 mois en provenance du Danemark et des Pays-Bas, les deux Etats membres les plus avancés dans le processus. Même s'il reste encore quelques démarches administratives, et notamment à agréer les abattoirs et ateliers de découpe, une étape décisive vient d'être franchie. Pour la France, cela signifie que l'examen de sa propre demande par les comités délibératifs des ministères chargés de l'agriculture (MAFRA) et de la santé (MFDS), puis les députés de l'Assemblée nationale va enfin pouvoir être programmé. L'ouverture du marché sud-coréen à la viande bovine française de moins de 30 mois est raisonnablement attendue pour la fin de l'année ou le début de l'année prochaine.

➤ Japon – Peste porcine classique : l'épidémie s'étend à la faune sauvage, le Japon inquiet pour son approvisionnement au vu de l'extension mondiale des pestes porcines

Le Japon est touché par la peste porcine classique depuis septembre 2018, après 26 ans d'absence. Apparue le 3 septembre dans un élevage de porcs de la ville et préfecture de Gifu, au centre de l'île principale du Japon, l'épizootie s'est depuis étendue aux préfectures limitrophes d'Aichi, Nagano, Shiga, ainsi qu'à la préfecture d'Osaka plus au sud. Début avril, 17 exploitations de porcs étaient infectées et notifiées à l'OIE. Cette extension est liée à l'envoi de porcs infectés à des élevages indemnes, en particulier début février depuis la 8ème exploitation atteinte, mais sans doute aussi aux contacts de porcs d'élevage avec les sangliers sauvages infectés. Le ministère japonais chargé de l'agriculture (MAFF) a ainsi commencé fin mars à vacciner les sangliers des préfectures de Gifu et Aichi. La souche de virus en cause étant proche de souches déjà identifiées en Chine et Mongolie, le MAFF émet l'hypothèse d'une origine étrangère de l'épizootie.

Le Japon, premier importateur de viande de porc au monde est inquiet pour son approvisionnement, au vu de l'effet combiné de l'extension de l'épizootie de peste porcine africaine en Asie et Europe, et de la peste porcine classique sur son propre territoire. Les négociations de régionalisation prennent toute leur importance et pourraient bénéficier d'un climat favorable à cet égard : elles permettraient de poursuivre les exportations à partir de zones non touchées par la maladie.

➤ Japon – Viande bovine plus de 30 mois : ouverture prochaine du marché pour la France

Les autorités sanitaires japonaises ont donné leur feu vert, le 1er avril, pour lever la limite d'âge de 30 mois pour les exportations de viande de bœuf depuis les Etats-Unis, le Canada et l'Irlande. La France, qui est autorisée depuis 2013 à exporter de la viande de bœuf de moins de 30 mois, négocie également la levée de cette limite d'âge et espère l'obtenir d'ici la fin de l'année. La levée de la barrière de l'âge permettra en particulier d'exporter des produits à base de viande bovine, pour lesquels les producteurs français ne peuvent garantir que les viandes utilisées sont issues d'animaux de moins de 30 mois.

➤ Agenda à venir :

- 23 avril : rencontre entre le Premier ministre japonais Shinzo Abe et le Président de la République française Emmanuel Macron à Paris.
- 11 et 12 mai : ministérielle agricole du G20 à Niigata, à laquelle se rendra le ministre français de l'agriculture Didier Guillaume. Des bilatérales entre les ministres de l'agriculture français et japonais, et français et sud-coréen sont notamment prévues.
- 24 mai : G7 des chefs des vétérinaires officiels (CVO – Chiefs of veterinary officers) à Paris sur la lutte contre les pestes porcines, auquel participera le CVO japonais.
- 26 au 31 mai : semaine de l'OIE à Paris. Des bilatérales entre les services internationaux de l'agriculture français et japonais, et français et sud-coréen sont notamment prévues.
- 6 juin à Paris: groupe de travail bilatéral agricole entre la France et la Corée
- 28 et 29 juin : G20 à Osaka.

Copyright : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional de Tokyo (adresser les demandes à sabine.hofferer@dgtresor.gouv.fr).

Clause de non-responsabilité : Le Service Économique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Auteurs : Jean-Christophe BROLY et Gaël THEVENOT – SER de Tokyo

Revu par : Sabine HOEFFERER et Christel PERIDON - SER de Tokyo

Version du 15/04/2019

Version originelle